



**REGLEMENT DE
FONCTIONNEMENT DU
RAMI
A DESTINATION DES
ASSITANTES MATERNELLES
INDEPENDANTES**

**Centre Petite Enfance « Noëlle Dewavrin »
24 rue des écoles
59420 MOUVAUX
Tél : 03 20 24 75 58**

www.mouvaux.fr

INTRODUCTION

Le RAMI de Mouvaux a ouvert ses portes en septembre 2009 dans les locaux du Centre Petite Enfance « Noëlle Dewavrin », 24 rue des Ecoles à Mouvaux.

Cette structure permet l'accès à un lieu d'informations, de rencontres, d'échanges pour les assistantes maternelles mais aussi pour les familles et les enfants.

Le RAMI est ouvert du lundi au vendredi sauf mercredi après-midi.

Concernant les périodes de vacances scolaires, le RAMI reste ouvert mais l'organisation des temps d'éveil et d'accueil est susceptible d'être modifié. Une information est communiquée aux assistantes maternelles quelques semaines avant la période de congés.

Lors des périodes d'ouverture, une répartition des horaires se fait en fonction des différentes missions :

- ✓ Matinées d'éveil,
- ✓ Permanences pour les familles ou pour les assistantes maternelles,
- ✓ Permanences administratives.

Certains samedis, une matinée thématique est organisée pour les assistantes maternelles sur un sujet précis.

Quelques informations pratiques :

- ✓ Un interphone permet de s'annoncer avant d'accéder à la salle d'activités du RAMI.
- ✓ Un « local à poussettes » est mis à la disposition des assistant(e)s maternel(le)s juste à l'entrée de la structure,
- ✓ Le bureau de la responsable du RAMI se situe face à la salle d'activités au fond du couloir,
- ✓ Avant d'entrer dans la salle, un banc et des portes manteaux sont disponibles. Notez qu'il faudra prévoir de mettre des chaussons pour les enfants, un mur de rangement pour les chaussures est à votre disposition.
- ✓ Il vous est demandé de **ramener** un rouleau d'essuie-tout, un paquet de lingettes et une boîte de mouchoirs en papier.
- ✓ **Pour les collations, privilégié les fruits. (le Rami complètera si besoin la collation par des biscuits)**

MISSIONS DU RAMI

Pour les parents :

- ⇒ Le RAMI est un lieu d'informations, d'orientation, de conseils et d'accompagnement dans les démarches administratives afin de les aider dans l'élaboration d'un contrat d'accueil, à devenir employeur ou à déclarer son assistante maternelle indépendante.
- ⇒ Il permet un accueil personnalisé et l'accompagnement dans la fonction d'employeur.

Pour les enfants :

- ⇒ C'est un lieu de découvertes et de rencontres avec d'autres enfants et d'autres adultes au moment des matinées d'éveil ;
- ⇒ C'est un espace de jeux d'éveil et d'expérimentation.

Pour les assistant(e)s maternel(le)s :

- ⇒ C'est un lieu d'accueil, d'échanges, de ressources et d'écoute

- ⇒ C'est un espace convivial et animé pour rencontrer d'autres assistantes maternelles et partager les expériences
- ⇒ C'est un lieu d'accompagnement dans la pratique professionnelle par des réunions thématiques

Les assistantes maternelles peuvent y emprunter des livres pour enfants (cf. charte).

Le RAMI publie chaque trimestre, en collaboration avec les assistantes maternelles, le Journal du RAMI.

FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

HORAIRES DES PERMANENCES ADMINISTRATIVES

(Accueil téléphonique, rendez-vous et renseignements administratifs)

- ✓ Le lundi de 8h30 à 16h30
- ✓ Le mardi de 8h30 à 18h
- ✓ Le jeudi de 13h30 à 18h
- ✓ Le vendredi de 13h à 16h

Pour tout renseignement ou pour prendre un rendez-vous, n'hésitez pas à contacter le Relais par téléphone au **03 20 24 75 58** ou par e-mail : rami@mouviaux.fr

HORAIRES DES MATINEES D'EVEIL

- ✓ Tous les jours de 9h à 11h.

INSCRIPTION AUX MATINEES D'EVEIL

Au vu de la forte demande pour participer aux matinées d'éveil, un système d'inscription est mis en place. Il vous est demandé de vous inscrire une semaine sur deux afin de permettre la participation d'un plus grand nombre de personnes.

Un planning mensuel est transmis par courrier, avant chaque période de vacances scolaires. Les inscriptions se font auprès de la responsable du RAMI par téléphone ou e-mail.

Pour des raisons de sécurité et de capacité d'organisation et de richesse d'intervention, les places en ateliers sont limitées.

ORGANISATION DES MATINEES D'EVEIL

Déroulement d'un atelier :

- 9h-9h30 : accueil convivial pour les adultes (café, thé, ...) et jeux libres pour les enfants. Moment d'échanges entre assistant(e)s maternel(le)s et l'équipe du RAMI.
- 9h30-9h45 : transmission d'informations et temps d'emprunt des livres.
- 9h45-10h00 : regroupement et comptines
- 10h00-10h15 : collation des enfants
- 10h15 -10h45 : activité, moment de partage et de plaisir
- 10h45-11h00 : rangement et c'est l'heure de se dire « au revoir »

Les enfants sont libres de participer ou non à ces différents temps afin de respecter leurs rythmes et leurs choix.

REGLEMENT DURANT LES TEMPS D'ACCUEIL

Il vous est demandé de :

- ✓ **Respecter les horaires d'arrivées** (9H30 au plus tard) pour une bonne organisation et afin de ne pas perturber les activités,
- ✓ Mettre en **mode silencieux** ou éteindre les téléphones portables occasionnant des perturbations
- ✓ **En cas d'absence à un atelier, il est important d'informer le plus rapidement possible le RAMI** ceci afin qu'un(e) autre assistant(e) maternel(le) puisse bénéficier du créneau. **Une absence non prévenue entraînera l'annulation de toutes les autres inscriptions sur la période scolaire engagée.**
- ✓ Le **rangement** fait partie intégrante de l'activité, cela fait partie des règles de socialisation... Pour cela, l'accompagnement par les assistant(e)s maternel(le)s auprès des enfants est encouragé,
- ✓ Il est vivement conseillé aux assistant(e)s maternel(le)s **de participer activement et d'accompagner les enfants** dans leurs découvertes sensorielles, motrices, spatiales etc.
- ✓ Le RAMI est assimilé à une collectivité, de ce fait les **enfants malades ne pourront être admis** durant les activités, afin de ne pas contaminer d'autres enfants. Veuillez dans ce cas informer le RAMI de votre absence,
- ✓ Les enfants restent **sous la responsabilité de leur assistant(e) maternel(le)** pendant toute la matinée. Ainsi, la responsabilité d'informer les parents de la venue au RAMI revient aux assistant(e)s maternel(le)s. De même pour les autorisations parentales, de transport...
- ✓ Les adultes sont soumis à la **discrétion professionnelle** et sont tenus de ne pas divulguer d'informations recueillies au cours des rencontres à l'extérieur de la structure, et cela qu'il s'agisse des parents ou des professionnels.
- ✓ Pour des questions relatives au droit à l'image, les enfants venant au RAMI pourront être pris en photos uniquement par les animatrices et selon l'accord donné par les parents. (cf. autorisation de droit à l'image)

-----**COUPON DETACHABLE**-----

Je soussigné(e), Monsieur / Madame.....déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s Indépendant(e)s situé dans le centre Petite Enfance « Noëlle Dewavrin » et m'engage à en respecter les dispositions,

Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Fait à Mouvaux,

Le